



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice 19  
présents 15  
votants 17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

### DELIBERATION N° 135/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

**ABSENTS :** Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

### OBJET :

Attribution de subventions  
aux associations

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Après avoir rappelé les critères retenus pour l'attribution de subventions aux Associations, soit :

- Présentation d'une demande par écrit,
- Présentation du bilan financier de l'exercice écoulé, certifié sincère et véritable par le Président ou le Trésorier des Associations,
- Présentation des activités des Associations et de leur intérêt pour la vie locale,

**Monsieur le Maire**, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

CANAL DE CAMPE	500,00 €	16 pour - 1 ne participe pas au vote (M. LEFEBVRE)
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote pour chaque association,

**ADOpte** les propositions de subvention présentées par **Monsieur le Maire**.

**DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits dans le budget primitif 2024, Article 6574.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

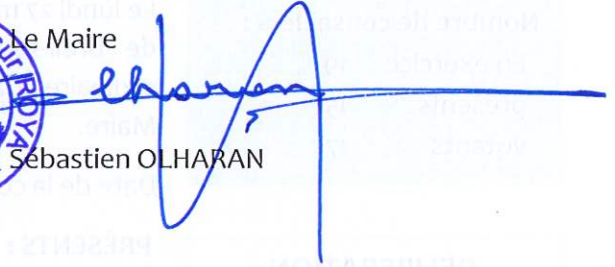


Isabelle SAUVE



Le Maire

Sébastien OLHARAN

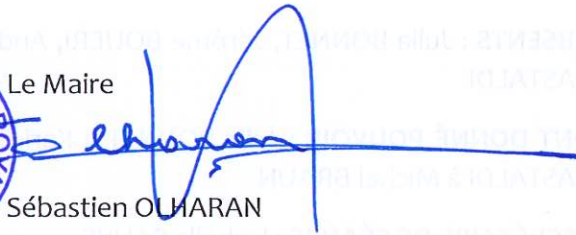


Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Libellé	Montant (M. LETTRE)	Montant (M. CHIFFRE)
CANAL ACANON GRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE CAMP	500,00 €	le pour - ne participe pas au vote